



Habitats concernés

Cours d'eau lents ou rapides

- Végétation rivulaire pionnières sur vases ou sables à exondation estivale



tude d'Europe

Enjeux

Préserver le cours d'eau, les berges et leurs végétations ainsi que les frayères et autres habitats d'espèces d'intérêt communautaire du batillage et de la vitesse des embarcations.

Le Martin-pêcheur nichant dans un terrier creusé dans la berge (noyé ou détruit par le batillage), et l'Angélique des estuaires, espèce endémique de 4 estuaires français dont la Charente, sont particulièrement concernés.



Martin pêcheur

Je m'engage à :



Gomphe du Graslin

Espèces menacées prioritaires



Vison d'Europe



Rosalie des Alpes



Angélique des Estuaires

- 1. Ne pas dépasser une vitesse de navigation de 6 nœuds, à l'aller comme au retour de la croisière afin de limiter au maximum l'impact du batillage sur les berges par les vagues créées par le déplacement du bateau.**



Les vagues amplifient l'érosion de la berge. Elles peuvent notamment faire s'écrouler les nids de Martin pêcheur creusés dans la berge, déchausser les arbres et arbustes, noyer les larves de libellules pendant la phase critique d'émergence...

Contrôle de la durée effective des trajets aller et retour, entre les points d'embarquement et de débarquement.



- 2. Rester dans le chenal « central » de navigation et éviter de naviguer dans les herbiers aquatiques afin de ne pas les déstructurer (ou de ne pas disséminer involontairement des fragments d'espèces végétales aquatiques invasives (Jussies, Myriophylle du Brésil))**



Loutre d'Europe



Les herbiers aquatiques diversifient le milieu et créent des zones d'alimentation et de refuge pour les espèces aquatiques. Les espèces invasives, quand à elles, se développent au détriment de tout ce qui pousse naturellement le long des cours d'eau, diminuant ainsi la biodiversité des sites. Elle peuvent créer de graves déséquilibres chimiques et biologiques du cours d'eau.

Contrôle sur place de la navigation dans le chenal « central ».

- 3. Sensibiliser / former les personnels encadrant les activités et les utilisateurs à la sensibilité du site Natura 2000 (richesse, exigences écologiques des espèces sensibles, risques de dissémination Jussie/Myriophylle) ; l'animateur Natura 2000 pouvant apporter une aide.**



Le respect des sites passe par la communication et la sensibilisation. En avertissant les usagers du site, le personnel encadrant participe à sa conservation.

Contrôle documents remis aux membres du personnel (charte...).





1. Brider les moteurs à la vitesse moyenne autorisée sur la Charente (6 nœuds /12km/h)

Une vitesse élevée crée des vagues trop importantes pour le milieu fragile qu'est la Charente. L'érosion des berges est amplifiée : les nids creusés dans les berges s'effondrent, le fond du lit du fleuve se colmate, le pied de berge est banalisé, les caches à poissons détruites, les libellules en cours d'émergence sont noyées...

2. Au fur et à mesure du remplacement du parc de bateaux, s'équiper de bateaux dont la structure de la coque est le moins susceptible de créer du batillage (voir avec le constructeur) ou de bateaux à fond plat.

Les bateaux adaptés créent moins de vagues, ce qui permet de préserver les berges du cours d'eau.



3. Zones d'embarquement et de débarquement : veiller à ne pas piétiner la flore aquatique et rivulaire, respecter les sentiers existants sur la berge et éviter d'emprunter les pistes sauvages (pistes créées par un piétinement répété et qui détruisent la flore)

Les flores aquatiques et rivulaires sont fragiles et sensibles au piétinement, préservez les!

4. Respecter la propreté et la tranquillité et du site.

- Accoster et s'amarrer exclusivement aux endroits aménagés à cet effet (pontons etc.)
- Pique-niquer aux endroits aménagés à cet effet,
- Ne pas laisser ses déchets sur le site.

En accostant aux endroits prévus, vous évitez des zones qui peuvent être sensibles et qui ont été volontairement mises à l'écart d'une fréquentation humaine pour laisser une tranquillité aux espèces animales et végétales.

Les déchets mettent des dizaines voire des centaines d'années à disparaître. De plus, les cannettes vides par exemple, les sacs plastiques... sont des pièges mortels pour les insectes ou certains petits mammifères.



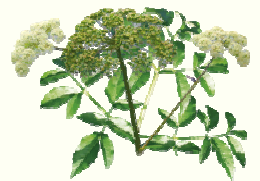
Espèces menacées prioritaires



Vison d'Europe



Rosalie des Alpes



Angélique des Estuaires



Vison d'Europe

